



# Inscription accueil de loisirs « les Cristalliers »

Commune de Bourg d'Oisans

Enfant : NOM..... Prénom.....

Date de naissance :.....AGE..... Niveau..... [ ] Quotient Familial.....

### Vacances d'automne :

Ouverture du 21 au 25 octobre (1<sup>ère</sup> semaine de vacances)

Inscriptions au choix :

A la semaine : Avec repas  sans repas

Du lundi au vendredi (5 jours)

A la journée : Avec repas  sans repas

Lundi  mardi  mercredi  Jeudi  vendredi

Représentant 1 :	Représentant 2 :
Adresse :	Adresse :
Tel perso :	Tel perso:
Tel pro :	Tel pro :
Mail :	Mail :
Responsable légal oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Responsable légal oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Votre enfant est-il allergique? (alimentation, médicaments...)

Non  Oui

Si oui, nous faire parvenir le Plan d'accueil individualisé (PAI) ou nous faire parvenir un certificat médical avec la conduite à tenir.

Votre enfant suit-il un traitement?

Non  Oui

Attention l'accueil de loisirs Communal n'est pas habilité à donner les médicaments.

En cas d'Urgence vitale, les parents seront informés et l'enfant transporté à l'hôpital le plus proche.

Autorisez-vous que votre enfant soit pris en photo par les services municipaux lors des diverses manifestations organisées, et que les photos soient diffusées sur les supports de la mairie (site internet, journal municipal...)

Non  Oui

### PERSONNES HABILITEES A RECUPERER L'ENFANT(en dehors des parents)

NOM - Prénom	N° Téléphone
1 <sup>ère</sup> personne	.....
2 <sup>ème</sup> personne	.....

Documents à fournir : (sauf pour les enfants ayant déjà fréquenté l'accueil de loisirs ou fréquentant les services scolaires année 2019/2020)

- Fiche d'inscription signée
- Fiche sanitaire
- Assurance extrascolaire
- Quotient familial

Mentions légales : Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. Le destinataire des données est la Mairie de Bourg d'Oisans. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant. Veuillez-vous adresser à la Commune de Bourg d'Oisans, Service Enfance, 38520 Le Bourg d'Oisans.

Le règlement du centre aéré est le même que celui du service enfance pour la cantine et le périscolaire.

J'autorise mon enfant à être transporté en bus ou minibus par le service enfance selon le besoin des activités proposées.

Date : .....

Signature :